

Ministère de l'Economie, des Finances et de la
Souveraineté Industrielle et numérique
1, place Elime Bouin - CS 60004
31952 TOULOUSE CEDEX 9
Email : alerie.chureau-boucho@finances.gouv.fr

65290 - JUILLAN - Aéroport Tarbes- Lourdes-Pyrénées - Relogement de la BSE de Tarbes dans l'aérogare de l'aéroport Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Date d'émission 20/02/2026
N° d'affaire : 250639930000011
Référence chrono : CT/39930/0226/0257
Version : 5

Annule et remplace version : 4
En date du : 20/02/2026
Référence chrono : CT/39930/0226/0254

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Fabien SOULE
Tél. +33 6 12 20 43 71
Email : fabien.soule@socotec.com

AGENCE CONSTRUCTION TARBES-AUCH
Pôle Construction&Immobilier Midi Pyrénées
5 rue Morane Saulnier
65000 TARBES
+33 5 62 93 51 80

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
3.1. Partenaires de l'opération	6
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	7
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	8
5.1. Evaluation de conformité	8
6. ANALYSE DE RISQUE	9
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	9
6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	9
7. EVALUATION DE CONFORMITE	10
7.1. Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH	11
7.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	22

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°250639930000011, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,

- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

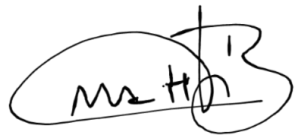
L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions réglementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Fabien SOULE Responsable d’Affaire	
Lionel BAVRE Spécialiste Électricité	

Ce rapport a été édité par : Fabien Soule

Ce rapport a été transmis à :

- valerie.chureau-boucho@finances.gouv.fr
- cr.setes@setes.fr
- ml.setes@setes.fr
- Florian Lacoste / elec.setes@setes.fr

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage délégué
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et numérique 31000 TOULOUSE
Architecte - Maître d'œuvre
SETES (Société d'Etudes Thermiques Electriques et Structures) 14 Avenue des Tilleuls - Quartier de l'Arsenal 65000 TARBES SETES 14 avenue des Tilleuls 65000 TARBES

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Travaux de relogement de la BSE de Tarbes dans les locaux de l'aéroport Tarbes - Lourdes - Pyrénées à Juillan (65). Le projet d'aménagement et de relogement de la brigade est conçu pour accueillir 2 espaces distincts dans la zone de l'aérogare : - un espace « infracteur » sécurisé et étanche du reste de la Brigade, regroupant les locaux d'accueil des personnes mises en cause, - les bureaux, locaux de vie et locaux techniques destinées à la vie de la Brigade.
CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE
• Montant prévisionnel des travaux € HT : 400000.00 • Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois • Démarrage prévisionnel des travaux : 05/06/2025



4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
DCE ind A	20/02/2026
Dossier de consultation des entreprises	05/01/2026
20-02-26 - 65290 JUILLAN Aéroport TarbesLourdesPyrénées Relogement de la BSE de Tarbes dans laérogare de laé-Rapport RICT-CT-39930-0226-0247.pdf	20/02/2026
20-02-26 - 65290 JUILLAN Aéroport TarbesLourdesPyrénées Relogement de la BSE de Tarbes dans laérogare de laé-Rapport RICT-CT-39930-0226-0247.pdf	20/02/2026
14-01-26 - 65290 JUILLAN Aéroport TarbesLourdesPyrénées Relogement de la BSE de Tarbes dans laérogare de laé-Rapport RICT-CT-39930-0126-0095.pdf	14/01/2026
20-02-26 - 65290 JUILLAN Aéroport TarbesLourdesPyrénées Relogement de la BSE de Tarbes dans laérogare de laé-Rapport RICT-CT-39930-0226-0247.pdf	20/02/2026
05-01-26 - 65290 JUILLAN Aéroport TarbesLourdesPyrénées Relogement de la BSE de Tarbes dans laérogare de laé-Rapport RICT-CT-39930-0126-0012.pdf	05/01/2026
20-02-26 - 65290 JUILLAN Aéroport TarbesLourdesPyrénées Relogement de la BSE de Tarbes dans laérogare de laé-Rapport RICT-CT-39930-0226-0254.pdf	20/02/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION ERP DU 1ER GROUPE MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - MS1 À MS75 SYSTEME DE DETECTION INCENDIE (S.D.I.) <i>Extension du SSI existant à la zone BSE :</i> - par ajout de boucles de détection supplémentaires (la salle d'armes, le local marchandises saisies, le local matériel, le LT INFOS), - par le raccordement des déclencheurs manuels (DM) de la zone BSE à la ligne de DM existante, - par l'intégration des diffuseurs sonores de la zone BSE au réseau d'alarme incendie de l'aérogare. SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I.)			
	S	Nous transmettre le cahier des charges fonctionnel du SSI.	157
	S	Nous transmettre le cahier des charges fonctionnel du SSI.	158
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES			

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS	F	Travaux de relogement de la BSE de Tarbes dans les locaux de l'aéroport Tarbes - Lourdes - Pyrénées à Juillan (65).	
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS	F	En l'absence de communication du résultat d'études de diagnostic et de l'état des lieux, SOCOTEC ne peut prendre en compte, dans l'exercice de sa mission, que les éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants.	
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GARES			
Tous établissements			
Généralités			
Etablissements assujettis	F		
Classement - Calcul de l'effectif	SO	L'effectif n'est pas modifié dans le cadre des travaux	
Définitions	PM	Pour mémoire	
Activités ferroviaires	PM	Pour mémoire	
Emplacements	PM	Pour mémoire	
Contrôle des gares	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Vérifications techniques	PM	Pour mémoire	
ERP 1er groupe			
Dispositions constructives			
Conception et desserte	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Enfouissement	SO		
Résistance au feu des structures	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Isolement par rapport aux tiers	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Distribution intérieure			
Locaux d'exploitation ferroviaire	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Locaux à caractère commercial, social ou administratif <i>Relogement de la BSE de Tarbes dans les locaux de l'aéroport.</i>	F	Le projet d'aménagement et de relogement de la brigade est conçu pour accueillir 2 espaces distincts dans la zone de l'aérogare : - un espace « infracteur » sécurisé et étanche du reste de la Brigade, regroupant les locaux d'accueil des personnes mises en cause, - les bureaux, locaux de vie et locaux techniques destinés à la vie de la Brigade.	
Locaux à risques particuliers			
Locaux à risques moyens	F	Salle d'armes, local matériel et local marchandises saisies.	
Locaux à risques importants	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Couverture	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Façades	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Conduits et gaines	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Dégagements	PM	Ces dispositions concernent uniquement le relogement de la BSE.	
Dimensions des dégagements	F		
Signalétique d'évacuation	F		
Portes automatiques - Portes spéciales	SO		
Dispositifs de contrôle des entrées et des sorties	SO		
Aménagements intérieurs <i>Ces dispositions concernent uniquement le relogement de la BSE.</i>	PM	Voir article AM.	
Désenfumage	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Installations de chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'air et installati <i>Ces dispositions concernent uniquement le relogement de la BSE.</i>	PM	Voir article CH.	
Installations aux gaz combustibles et aux hydrocarbures liquéfiés	SO		
Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Installations d'appareils de cuisson destinées à la restauration	SO		
Moyens de secours			
Généralités <i>Ces dispositions concernent uniquement le relogement de la BSE.</i>	PM	Voir article MS.	
Obligations complémentaires relatives à l'exploitation	PM	Pour mémoire	
ERP DU 1ER GROUPE			
DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15			
CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS <i>Visite de commission Avant ouverture Périodique et réception des travaux objets de l'AT n° 065.235.21.00005.</i>	F	Nom de l'établissement : Aéroport TARBES LOURDES PYRENEES aérogare. Adresse : 65290 JUILLAN. Classement Activité(s) : type GA, M, N, W, L de 1ère catégorie. Effectif public : 2570 personnes. Effectif personnel : 120 personnes. Total : 2690 personnes.	
ADAPTATION DES RÈGLES ET CAS PARTICULIERS			
Adaptation des règles de sécurité - Dispositions exceptionnelles approuvées par l'autorité compétente	PM	Pour mémoire	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Établissement comportant des locaux de types différents	F		
Utilisations exceptionnelles des locaux	SO		
Etablissement(s) dans Immeuble de Grande Hauteur	SO		
principe de conception et exploitation selon les difficultés d'évacuation des handicapés	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Etablissement "ERP" nouveau, aménagé dans un existant	SO		
Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant <i>Travaux de relogement de la BSE de Tarbes dans les locaux de l'aéroport Tarbes – Lourdes – Pyrénées.</i>	F	Lorsque des travaux de remplacement d'installation, d'aménagement ou d'agrandissement sont entrepris dans ces établissements, les dispositions du présent règlement sont applicables aux seules parties de la construction ou des installations modifiées.	
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS	PM	Pour mémoire	
TRAVAUX DANGEREUX	PM	Pour mémoire	
CONFORMITÉ AUX NORMES - ESSAIS DE LABORATOIRE	PM	Pour mémoire	
STRUCTURES PROVISOIRES ET DÉMONTABLES SOUMISES ARRÊTÉ 22 JUILLET 2022	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "L"	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "M"	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "N"	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "W"	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DISPOSITIONS GÉNÉRALES - GE1 à GE10			
PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES À L'ÉTABLISSEMENT	PM	Pour mémoire	
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS	PM	Pour mémoire	
VÉRIFICATIONS TECHNIQUES	F	Les vérifications dans les établissements neufs ou ayant fait l'objet de travaux sont réalisées à l'issue des visites effectuées pendant la phase construction par le(s) vérificateur(s) technique(s) au sein de l'établissement. Au cours de ces visites, ils doivent réaliser des examens par sondage	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
CONCEPTION - DESSERTE	SO	et s'assurer que les constructeurs et les installateurs ont effectué les autres vérifications et essais exhaustifs qui leur incombent.	
ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
COUVERTURES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
FACADES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DISTRIBUTION INTERIEURE			
Principes de limitation de la propagation du feu à l'intérieur de la construction Création de 3 cellules : - cellule regroupant : local social, salle d'ordres, bureau CDUA et bureau CDU, - cellule regroupant : salle des procédures, médecin-avocat, salle des auditions et ensemble des cellules, - vestiaires H., vestiaires F., douches et WC.	F	Les parois séparatives entre les locaux accessibles au public non réservés au sommeil et classés à risques courants ne sont pas résistantes au feu, car l'ensemble de ces seuls locaux contigus sont regroupés en une cellule au même niveau qui ne dépasse pas 300 m2. Cette disposition ne s'applique pas aux parois des locaux à risques particuliers (voir article CO 28).	
Cloisonnement traditionnel	F	Cloisons coupe-feu de degré 1 heure. Porte coupe-feu de degré 1/2 heure.	
Répartition et caractéristiques des parois verticales et des portes en cas de cloisonnement de secteurs	SO		
Compartiments	SO		
Recoupement des vides	F	Cloisons coupe-feu qui montent jusqu'en sous face de la couverture.	
LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC			
Liste des locaux à risques importants	SO		
Liste des locaux à risques moyens	F	Salle d'armes, local marchandises saisies et local matériel.	
Locaux à risques courants	PM	Pour mémoire	
Caractéristiques des locaux à risques particuliers			
Locaux à risques importants	SO		
Locaux à risques moyens	F	Cloisons coupe-feu de degré 1 heure. Plafond coupe-feu de degré 1 heure. Porte coupe-feu de degré 1/2 heure + FP.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Locaux à risques courants non accessibles au public	F		
Caractéristiques des locaux servant de logements au personnel	SO		
CONDUITS ET GAINES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DEGAGEMENTS (DISPOSITIONS GENERALES)			
Terminologie	PM	Pour mémoire	
Conception des dégagements	F		
Largeur de passage des dégagements	F		
Saillies et dépôts	F		
Calcul des dégagements			
Lieux admettant de 1 à 19 personnes	F	L'effectif du public admis dans la zone de la BSE est inférieur à 19 personnes.	
Calcul des dégagements des locaux en sous sol	SO		
Enfouissement maximal	SO		
Dégagements accessoires et supplémentaires	SO		
Balisage des dégagements	F		
DEGAGEMENTS (SORTIES)			
Répartition des sorties	F		
Caractéristiques des blocs-portes	F		
Manoeuvre des portes	F		
Portes des sorties de secours	F		
Portes à fermeture automatique	SO		
Portes de types spéciaux	SO		
DEGAGEMENTS (ESCALIERS)	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
ESPACES D'ATTENTE SECURISES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
TRIBUNES FIXES PAR DESTINATION OU TELESCOPIQUES	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "L"	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "M"	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "N"	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "W"	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER - AM1 à AM20			
APPLICATION D'EXIGENCES EN MATIÈRE DE RÉACTION AU FEU VISANT LES CONSTITUANTS DE L'ÉTABLISSEMENT PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS	PM	Pour mémoire	
Justification du respect des exigences visant les parois finies dans leurs conditions réelles d'emploi	PM	Pour mémoire	
Parois des escaliers et circulations horizontales protégés	SO		
Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux	F	Plaque de plâtre + faïence. Plaque de plâtre + toile polyester + peinture.	
Réaction au feu des plafonds des dégagements non protégés et des locaux	F	Faux plafond. Plaque de plâtre + peinture.	
Parties translucides et transparentes incorporées dans les plafonds	SO		
Revêtements de sols des dégagements non protégés et des locaux	F	Carrelage.	
Revêtements en matériaux isolants	F	Cloison : laine de verre.	
ELEMENTS DE DECORATION	SO		
TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX, VOILAGES, CLOISONS COULISSANTES OU REPLIABLES	SO		
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES	SO		
ELEMENTS A VOCATION DECORATIVE	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "L"	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "M"	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "N"	SO		
DESENFUMAGE - DF1 à DF10	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
CHAUFFAGE, VENTILATION, RÉFRIGÉRATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFERIE - CH1 À CH58			
DISPOSITIONS GENERALES - INSTALLATIONS CONCERNEES AUTORISEES			
Installations de chauffage, de ventilation, de réfrigération, de climatisation et de conditionnement d'air, installations d'eau chaude sanitaire	PM	Pour mémoire	
Caractéristiques des appareils et des installations	F	Préparateur ECS électrique à accumulation. PAC air / air. Chauffage de la cuisine et du local stockage : radiateurs électriques de type radiateurs panneaux rayonnants électriques. CTA double flux.	
Nature des sources énergétiques	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Documents à fournir par les constructeurs	PM	Pour mémoire	
PRODUCTION CENTRALISEE DE CHALEUR	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
STOCKAGE DE COMBUSTIBLE	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, A VAPEUR ET A AIR CHAUD	SO		
EAU CHAUDE SANITAIRE			
Production d'eau chaude sanitaire	F	La production d'Eau Chaude Sanitaire existante dans le faux plafond est conservée. Mise en œuvre une nouvelle production d'ECS qui alimentera les nouveaux points de puisage ; préparateur ECS électrique à accumulation.	
Calorifugeage	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
INSTALLATIONS DE VENTILATION	F	CTA double flux. PAC air / air.	
VENTILATION DE CONFORT			
Ventilation de confort - Température de l'air	F		
Ventilation de confort - Circuit de distribution et de reprise d'air <i>La ventilation de la zone projet est assurée par une CTA double flux « bagagerie » commune avec les locaux annexes de la bagagerie. Piquage sur le réseau existant cheminant dans la zone projet.</i>	F	Gaines en tôle d'acier galvanisé. Gaines isolées avec de laine de verre. Gaines situées au dessus des plafonds coupe-feu. Clapets coupe-feu.	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Ventilation de confort - Prises et rejets d'air	SO	Piquage sur le réseau existant cheminant dans la zone projet.	
Ventilation de confort - Dispositifs de sécurité sur les circuits	SO	Piquage sur le réseau existant cheminant dans la zone projet.	
Equipements ou installations des fluides frigorigènes	F	PAC air / air. Le fluide frigorigène utilisé dans l'installation est du R32. Les liaisons frigorifiques sont en cuivre de qualité frigorifique, cintrables, brasées (brasure à 15% d'argent maximum) sous flux d'azote et isolées séparément par un isolant M1 dans les locaux et dégagements accessibles au public et en matériau classé M3 dans les autres parties de l'établissement. Raccords permanents non démontables.	
Ventilation de confort - Centrale de traitement d'air	SO	Piquage sur le réseau existant cheminant dans la zone projet.	
Ventilation de confort - Batteries de résistances électriques	SO	Piquage sur le réseau existant cheminant dans la zone projet.	
Ventilation de confort - Filtres	SO	Piquage sur le réseau existant cheminant dans la zone projet.	
Ventilation de confort - Entretien des filtres	HM	Hors mission SOCOTEC: Concerne l'exploitant.	
Unités de toiture monoblocs (ROOF-TOP)Ventilation de confort	SO		
VENTILATION MÉCANIQUE CONTRÔLÉE	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
APPAREILS INDEPENDANTS DE PRODUCTION-EMISSION DE CHALEUR	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
APPAREILS DE CHAUFFAGE DE TERRASSE	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
ENTRETIEN ET VERIFICATIONS	HM	Hors mission SOCOTEC: Concerne l'exploitant.	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "L"	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "M"	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "N"	SO		
INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUÉFIÉS GAZ & HYDROCARBURES LIQUEFIÉS	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
INSTALLATIONS ELECTRIQUES - EL1 à EL 23 et ECLAIRAGE - EC1 à EC15			
INSTALLATIONS ELECTRIQUES : GENERALITES			
Objectifs	PM		
Documents à fournir	PM	Pour mémoire : * L'entreprise d'électricité doit nous transmettre son dossier d'exécution (plans / schémas / notes de calculs / fiches techniques des matériels électriques)	
Définitions	PM	Pour mémoire	
Règles générales	F	En référence à la norme NF C 15-100	
Aménagements fixes (fourreaux, caniveaux pour câbles,...) en cas d'utilisation répétitive de matériels audiovisuels mobiles	SO		
REGLES D'INSTALLATION			
Locaux de service électrique	SO	Installation existante non modifiée dans le cadre des travaux.	
Matériels à haute tension ou contenant des diélectriques susceptibles d'émettre des vapeurs	SO	Installation existante non modifiée dans le cadre des travaux.	
<i>Puissance installée: 2X800 kVA</i>			
<i>Schéma de liaison à la terre: schéma TN-S</i>			
Implantation des groupes électrogènes	SO		
Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs)	SO		
Tableaux normaux	F	Création d'un tableau divisionnaire BSE. Dans l'attente de recevoir les schémas de câblage.	
<i>Alimentation depuis le TGBT existant.</i>			
Canalisations des installations normal-remplacement	F	Cheminement jusqu'au AE90 par câble Euroclasse Cca-s2,d2,a2	
Appareillages et appareils d'utilisation	F	Dispositif de coupure d'urgence ventilation et dispositif de coupure d'urgence électrique prévus	
Installations particulières pour effets spéciaux	SO		
INSTALLATIONS DE SECURITE	F	Installation existante à étendre dans le cadre du projet.	
MAINTENANCE, EXPLOITATION, VERIFICATIONS	HM	Hors mission: Concerne l'exploitant.	
INSTALLATIONS TEMPORAIRES	SO		
ECLAIRAGE - GENERALITES			
Objectifs	PM	Pour mémoire	
Règles générales	PM	Pour mémoire	
Définitions des différents éclairages	PM	Pour mémoire	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Documents à fournir	F	Dans l'attente de recevoir les PV des luminaires.	
Appareils d'éclairage	F	Il est prévu que : * les luminaires dont le poids est supérieur à 200gr soient fixés à la structure du bâtiment et non à celle des faux-plafonds démontables * Les luminaires et les détecteurs de présence ne soient pas recouverts d'isolant * Les luminaires et les détecteurs de présence ne soient pas encastrés dans des plafonds coupe-feu	
ECLAIRAGE NORMAL	F		
ECLAIRAGE DE SECURITE			
Conception générale <i>Conforme aux séries de la norme NF C 71-800</i>	F	Réalisation par BAES	
Fonctions de l'éclairage de sécurité	F		
Eclairage d'évacuation	F		
Eclairage d'ambiance ou d'anti-panique	SO		
Conception de l'éclairage de sécurité à source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs	SO		
Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes	F		
Maintenance et entretien	HM	Hors mission: Concerne l'exploitant.	
Exploitation	HM	Hors mission: Concerne l'exploitant.	
Vérifications	HM	Hors mission: Concerne l'exploitant.	
Eclairage de sécurité	SO	Installation existante.	
ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS - AS1 À AS11	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION - GC1 À GC22	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - MS1 À MS75			
DEFINITION DES MOYENS DE SECOURS - REGLES PARTICULIERES			
Différents moyens de secours	PM	Pour mémoire	
Dispositions particulières	PM	Pour mémoire	
SITUATION PAR RAPPORT AUX DOCUMENTS A FOURNIR	PM	Pour mémoire	
MOYENS D'EXTINCTION	PM	Pour mémoire	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
ROBINETS D'INCENDIE ARMES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
COLONNES SECHES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
COLONNES EN CHARGE (COLONNES HUMIDES)	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
INSTALLATIONS D'EXTINCTION AUTOMATIQUE OU A COMMANDE MANUELLE	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DEVERSOIRS PONCTUELS	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
ELEMENTS DE CONSTRUCTION IRRIGUES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS			
Appareils mobiles	F	Extincteurs à eau pulvérisée. Extincteurs de CO2.	
Emplacement des appareils mobiles	F		
Moyens d'extinction divers	SO		
DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS POMPIERS			
Affichage du plan de l'établissement à chaque entrée	F	Plan schématique du RDC avec cloisonnement modifié.	
Moyens pour faciliter l'action des sapeurs-pompiers	SO		
Tours d'incendie	SO		
Trémies d'attaque	SO		
SERVICE DE SECURITE D'INCENDIE	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
SYSTEME DE SECURITE D'INCENDIE (S.S.I.)	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
SYSTEME DE DETECTION INCENDIE (S.D.I.)	S	Nous transmettre le cahier des charges fonctionnel du SSI.	157
<i>Extension du SSI existant à la zone BSE :</i> - par ajout de boucles de détection supplémentaires (la salle d'armes, le local marchandises saisies, le local matériel, le LT INFOS), - par le raccordement des déclencheurs manuels (DM) de la zone BSE à la ligne de DM existante, - par l'intégration des diffuseurs sonores de la zone BSE au réseau d'alarme incendie de l'aérogare.			158

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I.)	S	Nous transmettre le cahier des charges fonctionnel du SSI.	
SYSTEME D'ALARME	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
ENTRETIENS ET CONSIGNES D'EXPLOITATION	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
ALERTE	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
ENTRETIEN, VERIFICATIONS, CONTROLES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "L"	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "M"	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "N"	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "W"	SO		
INSTRUCTION TECHNIQUE N° 249 RELATIVE AUX FACADES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

7.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (PC > 01/07/2017)	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet